

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Bienvenue au musée où les enfants sont les stars! »

organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Art. 1 - Organisateur du jeu-concours

Le présent jeu-concours « Bienvenue au musée où les enfants sont les stars ! » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, désigné ci-après par « l'organisateur », situé au 33, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le jeu-concours a pour objectif de fidéliser les lecteurs d'*EDI-Infomagazin fir Elteren* et de promouvoir la lecture du magazine en général.

Art. 2 - Conditions de participation au jeu-concours

Il s'agit d'un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat qui propose aux participants de tenter leur chance et de remporter **une matinée (le 24 mai 2025 de 9 h à 12 h) pour toute la famille au musée pour enfants PLOMM à Wiltz.**

(voir l'article 3 pour les détails).

Le jeu-concours se déroule **du 24 mars au 24 avril 2025.**

Les participants doivent répondre à trois questions. Les réponses se trouvent dans différents articles du magazine *EDI-Infomagazin fir Elteren*, **édition 1 de l'année 2025**, édité par l'organisateur. EDI est distribué par les crèches aux parents des enfants qu'elles accueillent ou envoyé au domicile des parents des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire public du Grand-Duché de Luxembourg à partir du 24 mars 2025. Le magazine peut aussi être téléchargé en ligne sous <http://edi.men.lu>

La plupart des articles du magazine sont proposés en français, en allemand ou en luxembourgeois. Les questions sont formulées dans ces trois langues. Les réponses peuvent être données dans l'une des trois langues au choix.

Le jeu-concours s'adresse à toute famille dont au moins l'un des enfants fréquente une structure d'accueil ou un établissement scolaire au Grand-Duché de Luxembourg. **Une seule participation par famille** sera acceptée.

La participation au jeu-concours est réservée aux personnes physiques majeures à **l'exclusion des collaborateurs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que des collaborateurs du musée pour enfants PLOMM.** La participation est ouverte au personnel des établissements scolaires et des structures d'accueil.

Les réponses aux questions du jeu-concours sont à envoyer via le formulaire prévu à cet effet **jusqu'au 24 avril 2025 au plus tard.** Au-delà de ce délai, la participation au jeu-concours n'est pas valable.

Un message de confirmation sera adressé aux participants ayant participé au jeu-concours dans les délais impartis.

Art. 3 - Prix du jeu-concours

Les participants au jeu-concours peuvent gagner **une matinée pour toute la famille au musée pour enfants PLOMM à Wiltz (le 24 mai 2025 de 9 h à 12 h).**

Les gagnants pourront participer à un atelier créatif et à la visite de l'Arbre des histoires. Une collation sera servie au cours de la matinée et un déjeuner dans un restaurant à Wiltz est prévu après la visite.

Six familles gagnantes seront tirées au sort.

Art. 4 - Détermination des gagnants

Les gagnants seront désignés par la voie d'un tirage au sort parmi les bonnes réponses réceptionnées dans les délais impartis du présent jeu-concours.

Les gagnants seront personnellement informés par l'organisateur à l'adresse e-mail fournie par les participants dans le cadre du présent jeu-concours.

Art. 5 - Exclusion de la responsabilité de l'organisateur

Si par la suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu-concours devait être annulé, reporté ou interrompu, l'organisateur ne pourra aucunement être tenu responsable.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable si l'adresse e-mail des participants, indiquée dans le cadre du présent jeu-concours, n'est pas valide, ne fonctionne pas ou si la boîte de réception est pleine et empêche la réception d'e-mails ou de messages.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à participer au jeu, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/au : (1) l'encombrement du réseau; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique; (3) toute intervention malveillante; (4) la liaison téléphonique; (5) matériel ou logiciel; (6) tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel; (7) un cas de force majeure; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu-concours.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, modifier, prolonger, écourter, annuler ou interrompre à tout moment et sans préavis le jeu-concours.

Art. 6 - Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Toute participation effectuée contrairement aux stipulations du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'organisateur sans qu'il n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. Les participations d'une même personne sous différents adresses e-mail seront annulées.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification du respect du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable quinze jours après la clôture de ce jeu-concours.

Toute contestation éventuelle en rapport avec le jeu-concours sera tranchée par une commission composée de trois collaborateurs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Art. 7 - Protection des données

La participation au présent jeu-concours entraîne le traitement par l'organisateur des données à caractère personnel strictement nécessaires, notamment les nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail des participants. Le traitement des données personnelles sera effectué conformément aux dispositions du Règlement européen EU 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données ne sont accessibles qu'aux seuls agents du ministère y autorisés dans le cadre de l'accomplissement de leur mission.

Les données collectées seront détruites après la clôture du jeu-concours.

Les règles légales en matière de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droit d'accès aux données, droit de rectification des données, droit à la suppression...) sont applicables dans les conditions afférentes et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

Pour des questions relatives au traitement de ces données ou en vue de faire valoir l'exercice de vos droits, vous pouvez, en justifiant votre identité (c'est-à-dire en joignant à votre demande une copie lisible et valable de votre pièce d'identité), contacter:

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Service presse et communication
L-2926 Luxembourg
communication@men.lu

ou

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Le délégué à la protection des données
L-2926 Luxembourg

dpo@men.lu

La Commission nationale pour la protection des données, ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz L-4370 Belvaux, peut être saisie le cas échéant, d'une réclamation relative aux droits reconnus aux personnes concernées (www.cnpd.lu).

En participant au jeu-concours, vous acceptez le présent règlement et le traitement de vos données personnelles conformément à ce qui précède. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant le responsable du traitement selon les modalités énoncées ci-dessus.